



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact: M. Jean-Nat. Karakash
Chef du dicastère de l'économie et des finances (DEFI)
Atteignable ce mercredi après-midi jusqu'à 17h00 au
☎ 032 886 43 99

Budget 2011 de Val-de-Travers

Le Conseil communal de Val-de-Travers a présenté ce jour son projet de budget.

Une situation proche de l'équilibre structurel

Avec un déficit modéré de 1,19 million de francs malgré une conjoncture peu favorable, le budget présente une situation proche de l'équilibre structurel. Le déficit est inférieur de moitié à la limite prévue par les mécanismes communaux de maîtrise des finances et il répond d'ores et déjà aux exigences durables des mécanismes.

Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'il intègre le surcoût découlant de la réévaluation des fonctions communales, dernière grande étape du processus de fusion. Cette démarche assure une uniformité des conditions de travail. Il comprend aussi la généralisation d'un droit à la retraite anticipée pour les titulaires de fonctions pénibles, de même qu'une indemnisation des services de piquet.

Achèvement de la démarche d'assainissement

Le budget 2011 intègre différentes mesures d'économie durables, qui permettent de dégager une amélioration totale de 450'000 francs.

Ce train de mesures permet d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé en début de législature par les autorités communales, afin de garantir la pérennité financière de la commune, tout en assurant la stabilisation du coefficient fiscal à 72, soit 5 points en-dessous de la situation moyenne avant fusion.

La recherche d'économies devra se poursuivre, non plus dans un but d'assainissement, mais pour compenser les évolutions futures et libérer des moyens au profit de certains secteurs qui en ont besoin.

La commune retrouve sa capacité à investir

Avec un autofinancement positif de plus de 2 millions de francs, la commune retrouve sa capacité à investir. Plusieurs projets figurent au budget, notamment dans le but développer l'attractivité de la région.

Val-de-Travers, le 24 novembre 2010

CONSEIL COMMUNAL